TCA Formation complémentaire aux modules 11.2.3.8 à 11.2.3.10 permettant d'obtenir le titre de circulation aéroportuaire

3 heures 30

Public concerné

- Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/ filtrage;
- 2. Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes;
- 3. Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport;
- 4. Connaissance des procédures de notification;
- 5. Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

Objectifs de la formation

- 1. Comprendre l'importance de l'identification des marchandises dangereuses.
- 2. Identifier les marchandises dangereuses par rapport à leurs critères et à leurs étiquettes.
- 3. Reconnaître les marchandises dangereuses non déclarées.
- 4. Identifier les produits et articles dangereux acceptables au transport aérien par les passagers et les membres d'équipage.
- 5. Appliquer les mesures d'urgences en cas d'incident avec les matières dangereuses

Programme

- 1. Les actes de malveillance dans l'histoire du transport aérien
- 2. L'organisation et les objectifs des mesures de sûreté
- 3. Les principales dispositions réglementaires
- 4. Les dispositions légales applicables
- 5. Les incidents liés à la sûreté
- 6. Les situations anormales

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.

Numéro d'autorisation

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Pointe-à-Pitre FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac POR-031-2026-12-03-20210S87238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; MarmoudzouFOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2027-04-27-20220611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006

